

Date : 18/07/2013
Page : FRANCE
Edition : F1 Eco
Périodicité : Quotidien
Surface : 92 %

Mots : 621

Fraude fiscale: le Sénat édulcore les projets du gouvernement

PARIS, 18 juil. 2013 (AFP) -

Le Sénat a adopté jeudi le projet de loi sur la fraude fiscale défendu par le gouvernement en réponse au scandale Cahuzac, en l'ajoutant de sa disposition centrale, la création d'un parquet financier.

Déjà adopté en procédure d'urgence à l'Assemblée, c'est-à-dire une seule lecture par chambre, le texte va partir maintenant devant une commission mixte paritaire (CMP, 7 sénateurs et 7 députés) chargée de trouver une version commune. En cas d'échec, l'Assemblée aura le dernier mot.

Avant de voter à l'unanimité le projet de loi, les sénateurs avaient adopté plusieurs amendement, s'opposant à la création d'un poste de procureur spécifique à la tête d'un parquet financier, par 186 voix pour et 146 contre. La droite s'y est opposée, sans surprise, ainsi, qu'à gauche, le groupe RDSE (à majorité radicale de gauche).

Les écologistes se sont abstenus et les communistes et les socialistes ont voté pour. Mais ces derniers ont affiché des réticences au cours du débat.

Jean-Pierre Michel, un des poids-lourds du groupe socialiste au sein de la commission des lois, s'est déclaré "réservé sur cette création absolument aventureuse", qui "pose de nombreuses questions".

L'ancien ministre socialiste Alain Richard (PS), qui s'est abstenu, a estimé que "l'introduction d'un magistrat isolé n'est pas le meilleur moyen pour améliorer le système actuel".

En revanche le président de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur, a fait valoir "l'impérieuse nécessité de lutter contre la fraude fiscale" pour justifier son vote favorable.

Et pour le rapporteur de la commission des lois, Alain Anziani, lui aussi socialiste, "cette création est un signal fort de notre volonté de lutter contre la grande délinquance économique et financière".

"Le message que nous devons adresser est un message aux fraudeurs, un message de régression efficace", a affirmé Jacques Mézard (RDSE). "A la place, vous nous proposez une construction compliquée", a-t-il reproché aux ministres Christiane Taubira (Justice) et Bernard Cazeneuve (Budget).

"Un objet juridique non identifié" Ce procureur financier est un objet juridique non identifié", a jugé Jean-Jacques Hyest (UMP). Avec Michel Mencher (UDI-UC), ancien garde des Sceaux, il a plaidé pour élargir à des procédures nationales la compétence de l'actuel pôle financier existant au TGI de Paris.

Mercréd, le Sénat avait déjà rejeté le premier article du texte qui devait ouvrir aux associations de lutte contre la corruption le droit de déclencher l'action publique sur des faits pour lesquels le parquet n'a pas engagé de poursuites.

Les sénateurs s'étaient montrés aussi divisés sur le monopole de saisine du fisc en matière de fraude fiscale, que voulait supprimer la commission des lois par un amendement, mais que voulait maintenir le gouvernement.

L'amendement prévoyait la possibilité pour l'autorité judiciaire d'engager des poursuites sans autorisation préalable lorsque la fraude est apprise à l'occasion d'une enquête sur d'autres faits, ou quand elle a été commise en bande organisée. Il avait finalement été rejeté par la Haute assemblée.

Les sénateurs ont aussi rejeté un amendement socialiste destiné à lutter contre le trafic de cigarettes. Il prévoyait que les paquets et les cartouches devaient être revêtus d'un signe d'identification "unique, sécurisé et indélébile" pour permettre leur authentification et leur traçabilité, et lutter ainsi contre la contrebande. Mais l'UMP, tout en estimant son objectif louable, l'a jugé "source de très grande instabilité" juridique et économique.

En revanche ils ont adopté un amendement centriste obligeant les grands groupes de distribution à réintégrer dans leurs bénéfices imposables en France les prestations versées par leurs fournisseurs à l'étranger quand les produits livrés sont mis sur le marché français. En plus d'une fraude fiscale, "il s'agit d'un moyen de contourner l'interdiction de marges arrières", a déclaré Jean Arthuis (UDI-LUC).

(Jp-s)

Tous droits de reproduction réservés

AFP, 18 juillet 2013